

**FICHE DESCRIPTIVE – récépissé n°57-2019-000164
Mise en place d'un dispositif de régulation du transit sédimentaire**

SUR LA COMMUNE DE Dalem

1 - GÉNÉRALITÉS

Maitre d'ouvrage :
Syndicat intercommunal d'Aménagement et de la Gestion de la Bisten et de ses Affluents (SIAGBA)
Hôtel de Ville
BP20038
57150 Creutzwald

Plan de situation du IOTA

Le projet est localisé dans le département de la Moselle, sur le Banc communal de Dalem (Figure 2).



Figure 2: extrait Géoportail : localisation générale du projet

Plus précisément, le projet est situé sur la parcelle cadastrale n°30 de la section OI, la commune de Dalem est propriétaire de cette parcelle.



Figure 3: extrait Géoportail : localisation générale du site du projet sur la Commune de Dalem (57)

CARACTÉRISTIQUES

Les travaux consistent en :

- un élargissement du lit mineur du ruisseau de Teterchen sur un linéaire de 54 mètres (décaissement), pour un volume estimé à 614 m³ ;
- la création de deux seuils de fonds en enrochement (6m³) en amont du piège à sédiments ;
- la création d'un épi en enrochement (7m³) en aval du piège à sédiments ;
- la mise en place d'une protection de berge en technique mixte en aval de l'épi ;
- la création d'une piste d'accès de chantier et d'une zone de retournement.

Les caractéristiques physiques propres au piège à sédiments sont décrites dans le tableau suivant :

Surface initiale du lit mineur : 99 m ²
Surface projetée du lit mineur : 340 m ²
Pente du nouveau lit : 3,2 %
Pente moyenne de la berge terrassée : 23 %
Facteur moyen d'augmentation de la largeur du lit : 3,9
Volume de terrassement : 614 m ³
Hauteur de l'épi : 0,9m
Volume de stockage : 150m ³

MESURES D'ÉVITEMENT DE COMPENSATION OU DE CORRECTION ENVISAGÉES

Le projet étant situé à proximité immédiate du périmètre du forage F3 de Dalem, les terrassements/ excavation ne doivent pas excéder 2m de profondeur. Les curages d'entretien ne devront pas entraîner de surcreusement. Les aménagements/modification des voiries devront être réalisées à l'aide de matériaux inertes. En outre une vigilance particulière est attendue concernant les pollutions accidentelles.

Les travaux seront réalisés en période de basses eaux (août à octobre) pour éviter les périodes de reproduction de la faune piscicole, de l'avifaune (après nidification), et de la batrachofaune.

Les coupes auront lieu avant la période d'hivernage potentiel pour épargner les chauves-souris .

Par principe de précaution, il est exigé pendant toute la durée des travaux qu'un filtre à sédiment soit installé dans le lit mineur à l'aval des travaux.

De la végétation sera ensemencée sur le talus recréé dans le projet. Le piège à sédiments fins et moyens (ceux qui ne sont pas bloqués actuellement dans le village 200 m à l'aval) puissent transiter librement.

SURVEILLANCE DES OUVRAGES ET ENTRETIEN

En phase chantier l'alerte des autorités devra être donnée en cas de pollution accidentelle.

Le maître d'ouvrage prendra contact dans les plus brefs délais les autorités compétentes en cas d'incident de type pollution ou mortalité piscicole afin que les mesures correctrices puissent être prises le plus rapidement possible.

La création d'une voirie d'accès sur le site permettra d'extraire les sédiments ainsi piégés en cas de comblement du piège. La gestion du problème sédimentaire à l'amont du village permettra une surveillance plus adaptée par le maître d'ouvrage.

